

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG MASTER

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2018 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme XENIYA KIM, née le 12 juin 1995 à TALDYKORGAN (KAZAKHSTAN) en vue de son inscription au Master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE PLANTES, BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET BIOTECHNOLOGIES,

Le diplôme de **MASTER** de Sciences, Technologie, Santé Mention Sciences du vivant
mention bien

est délivré à Mme **XENIYA KIM**

au titre de l'année universitaire 2019-2020

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 15 février 2021

Le titulaire

L'Administrateur Provisoire

La Rectrice d'Académie

xxChancelier de l'Université de Strasbourg

Michel Deneken

Elisabeth Laporte



N° STRASBG 14635581
/2021201909439

Michel DENEKEN

Elisabeth LAPORTE